

# SSP0010315

## Fiche Détaillée

### Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement	SSP0010315
Nom usuel	LAMBIOTTE
Adresse	Non renseigné
Code INSEE de l'établissement	Non renseigné
Commune principale	Non renseignée
Plan de situation	



Nombre d'information de l'administration	1
Historique des informations de l'administration	

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP001031501			15/10/2024

### Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration	SSP001031501
Date de dernière mise à jour	15/10/2024
Statut de l'instruction	En cours
Nom Usuel	Non renseigné
Autre(s) identifiant(s)	58.0012 (BASOL)
Environnement	<p>La Société Usines LAMBIOTTE exploitait à Prémery un établissement industriel dont les activités principales étaient la fabrication de charbon de bois et l'extraction de composés chimiques, essentiellement par distillation, à partir des jus pyrolygineux issus des fours de carbonisation du bois ; une activité de distillation à façon était aussi exercée sur ce site.</p> <p>La clôture de la liquidation judiciaire de cette entreprise a été prononcée par le Tribunal de commerce de Nevers en décembre 2003. Le terrain de ce site appartenait à cette entreprise.</p> <p>Le jugement du Tribunal de commerce de Nevers, concernant la liquidation de LAMBIOTTE, indique notamment que « la procédure de liquidation judiciaire n'a ni les moyens, ni la faculté de supporter le coût de la sécurisation ou de la remise en état du site, ou de la simple exécution des différents arrêtés de consignation qui ont pu être pris par le préfet de la Nièvre ».</p>
Description	<p>La cessation de l'activité de la société a eu pour effet que des matières premières ou des produits intermédiaires sont devenus des déchets.</p> <p>Une partie du site (activité distillation à façon et utilités du site) a été reprise en 2002 par la Société ECOPREM. Cette société a pris en charge le traitement des déchets et autres produits présents</p>

sur le terrain qu'elle a acheté.

#### EVACUATION DES DECHETS

-----

Parmi les déchets restants figuraient 48 tonnes de déchets facilement inflammables pour lesquels le Préfet a obtenu un financement du ministère de l'écologie et du développement durable. L'élimination a été confiée à l'ADEME, par arrêté préfectoral du 18 décembre 2003. Ces produits ont été évacués du site.

Globalement, il reste sur le site environ 1760 tonnes de déchets à éliminer.

Suite à l'accord du ministère du développement durable et conformément à l'arrêté du 29 avril 2004, l'ADEME a engagé la réalisation de deux études pour définir les solutions possibles pour la gestion future de ce site.

La première étude qui portait sur l'optimisation de la gestion des eaux de ruissellement a été remise le 31 mars 2006.

La deuxième étude, dont le rapport final a été remis en août 2006, a permis de disposer d'un inventaire des déchets présents sur le site ainsi que des données sur leurs dangers et les risques qu'ils induisent.

Cette étude a notamment conduit à identifier des produits à faire évacuer en premier lieu :

- les fûts stockés sur une parcelle située entre la gare de Prémery et le site industriel ECOPREM et dont le volume a été évalué à environ 200 m<sup>3</sup> ;
- les produits chimiques de laboratoire représentant un volume d'environ 10 m<sup>3</sup>.

Suite à l'accord du ministère du développement durable, le Préfet a chargé l'ADEME, par arrêté du 19 décembre 2005, de procéder à l'évacuation de ces deux catégories de déchets.

Les produits chimiques de laboratoire ont été évacués du site le 15 septembre 2006 et l'évacuation des déchets du "stock gare" a été engagée le 15 janvier 2007 et s'est achevée le 26 février 2007.

Par ailleurs, suite à l'accord du ministère du développement durable, le Préfet a chargé l'ADEME, par arrêté du 6 août 2007, de procéder à l'évacuation de tous les autres déchets. Le coût de cette opération a été évalué à 2 069 000 €. La consultation des entreprises a été lancée en mai 2010. Cette opération a nécessité un appel d'offres européen. Le démarrage du chantier d'évacuation des déchets a eu lieu début juillet 2011 pour une fin programmée en février 2012 (1ère phase d'évacuation des déchets restant sur le site). Une seconde phase d'évacuation des déchets sera lancée à l'issue de la déconstruction des parties des bâtiments menaçant ruine.

Toutefois, certains déchets dits "prioritaires" ne pouvaient attendre l'évacuation globale au vu de leur nature et de la dégradation de leur contenant. L'évacuation de ces déchets (environ 37 tonnes) s'est déroulée du 28 septembre 2009 au 23 octobre 2009.

#### GESTION DES EAUX DE RUISSellement

-----

En ce qui concerne les eaux de ruissellement, l'ADEME est chargée, depuis le 1er mai 2004, de leur traitement dans la station de traitement exploitée par la société ECOPREM (jusqu'au 14 septembre 2006) puis par la société COLLECTOIL.

Un bilan relatif au suivi de la qualité des eaux de ruissellement pour la période 2004-2007 a été élaboré par l'ADEME. Ce bilan montre :

- une tendance, globalement, à la baisse de la charge polluante des eaux de ruissellement ;
- que les teneurs mesurées se situent de plus en plus souvent en dessous des valeurs limites de concentration fixées en sortie de la station d'épuration appartenant à la société COLLECTOIL.

Ce bilan a donc mis en évidence la possibilité de procéder à un rejet direct dans la Nièvre des eaux de ruissellement. Un tel rejet ne sera opéré que si les contrôles réalisés préalablement démontrent que les teneurs mesurées sont inférieures aux valeurs limites de concentration fixées actuellement en sortie de la station d'épuration appartenant à la société COLLECTOIL.

Suite à l'accord du ministère du développement durable, le Préfet a chargé l'ADEME, par arrêtés du 8 novembre 2007 puis du 21 septembre 2010, de mettre en œuvre ces nouvelles modalités de gestion des eaux de ruissellement.

#### SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES

-----

En ce qui concerne les eaux souterraines, l'ADEME, en association avec la société ECOPREM, a fait analyser, en juin 2004, par le laboratoire CAR (Centre d'Analyse et de Recherche) les eaux souterraines du site.

Parmi les six piézomètres installés en 2000, seuls 4 ont pu être retrouvés.

Parmi les 260 résultats obtenus à l'issue des analyses, seuls 12 excèdent les valeurs de référence dont 6 sont proches de la valeur de référence, ou du même ordre de grandeur. Malgré leur caractère peu préoccupant, ces résultats mettent en évidence une persistance de la pollution,

avec une augmentation des concentrations sur certains polluants.

Par ailleurs et suite à l'accord du ministère du développement durable, le Préfet a demandé à l'ADEME, par arrêté du 15 novembre 2004, d'intervenir pour :

- analyser les eaux de la Nièvre ;
- implanter un piézomètre en amont de chacun des deux captages d'eau (le BRGM a fait connaître ses recommandations à la DRIRE pour garantir un emplacement pertinent de ces piézomètres) et analyser leurs eaux souterraines.

Le rapport final de la campagne d'analyses a été remis fin avril 2006.

Ce dernier conclut notamment :

- les contrôles effectués au niveau des deux piézomètres en amont des deux captages d'eau potable ont montré, pour l'un des deux piézomètres, la présence d'hydrocarbures (440 µg/l) à une concentration supérieure à la norme de potabilité. Cette information a été communiquée à la DDASS qui a contacté le gestionnaire du captage d'eau potable. Les analyses du contrôle sanitaire effectuées sur l'eau de distribution n'ont pas révélé de problème particulier pour ce paramètre. En ce qui concerne le deuxième piézomètre, la présence d'arsenic a été détectée (15 µg/l). Toutefois, son origine pourrait être liée au bruit de fond géochimique ;
- les contrôles effectués en trois points de la Nièvre n'ont pas révélé, pour les polluants recherchés, des teneurs supérieures aux limites de détection.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2005, l'ADEME fera surveiller, pendant 24 mois, la qualité des eaux souterraines du site et de ses environs.

Les campagnes semestrielles de contrôle de la qualité des eaux souterraines seront réalisées sur la période 2010-2011.

Lors des trois premières campagnes (juin 2010, septembre 2010 et juillet 2011), la qualité des eaux souterraines observées dans les piézomètres implantés en amont et en aval hydraulique éloigné du site est jugée correcte. En revanche, les eaux souterraines situées en aval immédiat du site sont impactées par certaines molécules organiques (benzène, hydrocarbures,...). La dernière campagne réalisée en mars 2013 confirme ces premiers résultats.

#### DEMOLITION DES BATIMENTS ET ETUDES DE MISE EN SECURITE ET DE REHABILITATION DU SITE

Suite à l'accord du ministère en charge du développement durable du 13 août 2010, le Préfet a chargé l'ADEME, par arrêté en date du 21 septembre 2010, de procéder à des travaux de démolition de bâtiments sur le site et de réaliser des études de mise en sécurité et de réhabilitation du site.

Les travaux de démolition des bâtiments devraient pouvoir débuter d'ici fin 2013

Polluant(s) identifié(s)  
Action(s) instruite(s)

Non renseigné(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Mesure de sécurité du site	-		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Interdiction d'accès (clôture...)</li> <li>✓ Evacuation de produits ou de déchets</li> <li>✓ Reconditionnement de produits dangereux, Reconditionnement de déchets</li> </ul>			
<b>Description</b>							

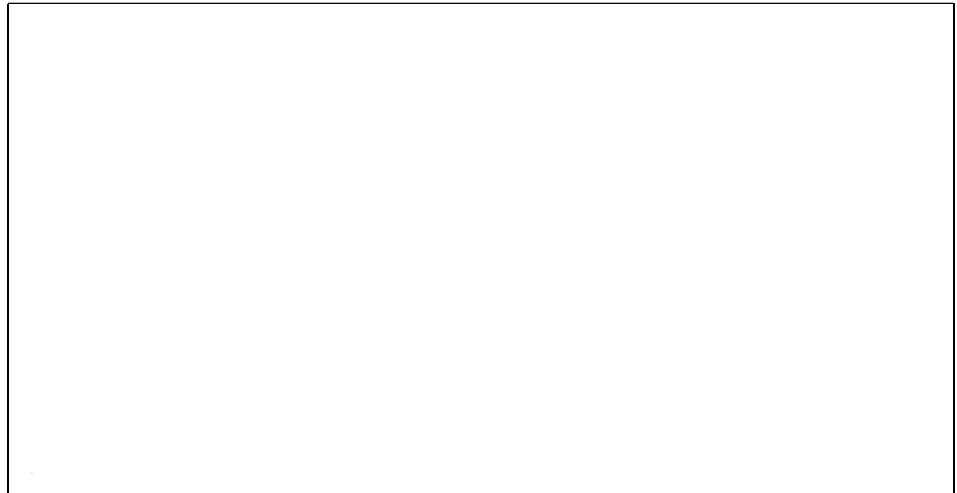
Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Travaux de dépollution	-		✓ Sol - Sous-sol		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elimination en installation de stockage des déchets</li> </ul>	

						dangereux (ISDD) ✓ Incinération
<b>Description</b>						
<b>Type d'action</b>	<b>Type études / travaux</b>	<b>Date de début - Date de fin</b>		<b>Milieux</b>		
Surveillance	Surveillance environnementale	-		✓ Eaux souterraines		
<b>Description</b>		Résultat de la surveillance à la date du 2013-03-01 : LA SITUATION RESTE STABLE				

Carte(s) et plan(s)

Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)



Emprise Instruction

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
PREMERY		C	1734	58
PREMERY		C	1848	58
PREMERY		C	2069	58
PREMERY		C	2070	58
PREMERY		C	2077	58
PREMERY		C	2078	58
PREMERY		E	857	58
PREMERY		E	782	58